



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **20 juillet 2017**

Décision n° **CP-2017-1764**

commune (s) :

objet : Réalisation d'une prise de vues aériennes, d'une orthophotographie ainsi que d'une mise à jour du modèle numérique haute densité de terrain (MNT) et des volumes de toitures - Accord-cadre à bons de commandes - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 11 juillet 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 21 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Pouzol (pouvoir à Mme Poulain), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Absents non excusés : M. Calvel.

Commission permanente du 20 juillet 2017**Décision n° CP-2017-1764**

objet :	Réalisation d'une prise de vues aériennes, d'une orthophotographie ainsi que d'une mise à jour du modèle numérique haute densité de terrain (MNT) et des volumes de toitures - Accord-cadre à bons de commandes - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre
service :	Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 11 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

I - Contexte

L'acquisition d'une prise de vues aériennes permet de mutualiser et de fournir à la Métropole de Lyon une vue actualisée du territoire afin de l'outiller dans la réalisation de ses missions et services publics. Ceci est notamment utile pour l'ensemble des services urbains et directions de proximité (eau, voirie, propreté).

Cette orthophotographie est également exploitable dans Géonet et publiée en données ouvertes (open data), sur le site dédié de la Métropole de Lyon (<http://data.grandlyon.com>).

Le marché d'acquisition de l'orthophotographie est lancé tous les 3 ans afin d'assurer un suivi pertinent du territoire lyonnais et d'assurer une réelle mise à jour des données.

Pour le millésime à venir, le choix proposé est de conserver la précision de la campagne réalisée en 2015 (8 centimètres de résolution). En effet, celle-ci satisfait aux besoins des services techniques que sont l'identification du marquage au sol des équipements urbains et des chambres de réseaux souterrains, l'inventaire hydrographique et l'inventaire de la faune et de la flore, ainsi que le suivi des grands projets d'aménagements et des mutations urbaines. En complément de la mise à jour de la vue aérienne du territoire, d'autres éléments seront actualisés comme les évolutions du terrain (courbes de niveau, grands travaux entraînant des travaux de terrassement) et l'identification des nouveaux bâtiments comme des bâtiments détruits.

Le cadre d'achat précédent faisait l'objet d'un marché à procédure adaptée, les prestations attendues se limitant à la mise à jour de données de référence essentielles à l'ensemble des acteurs de la Métropole.

Le contexte actuel, empreint des contraintes réglementaires demande de travaux (DT)/déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) et des attentes nouvelles des services techniques en matière de précision et d'actualité de l'information, invite la Métropole à investir dans l'amélioration de la qualité globale de ses données géographiques. En effet, au fil des mises à jour successives, le socle de données perd en qualité au niveau de l'exhaustivité de l'information et de la qualité géométrique. Cette amélioration des données nécessite également une remise à niveau conséquente de la composante essentielle du référentiel que représentent les bâtiments.

La mise à jour de ces éléments structurants passe par 3 prestations distinctes :

- la mise à jour des nouveaux bâtiments construits sur le territoire métropolitain depuis la dernière prise de vues réalisée en mai 2015. Cette mise à jour se fera avec des contraintes techniques (essentiellement géométriques) différentes,
- la mise à niveau des contraintes techniques sur l'ensemble du patrimoine bâti existant dans les données de références de la Métropole,

- la réalisation d'une prise de vues oblique du territoire afin de mieux travailler sur le rendu de la modélisation 3D du territoire.

II - Le choix de la procédure

L'objet du marché vise à la réalisation d'une nouvelle prise de vues aériennes entre mars et mai 2018, sur environ 1 400 kilomètres, afin de permettre :

- la mise à jour de l'orthophotographie de résolution 8 centimètres,
- la mise à jour du modèle numérique haute densité de terrain (MNT) LiDAR (light detection and ranging),
- la mise à jour du MNT photogramétrique,
- la mise à jour de la volumétrie des toitures,
- la mise en conformité des volumétries de toitures,
- la mise à jour du socle de données de références.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert lancée en application des articles 25, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agirait d'un accord-cadre donnant lieu à l'émission de bons de commande, conformément aux articles 78 et 80 du décret susvisé, pour une durée ferme de 30 mois.

L'accord-cadre comporterait un engagement de commande minimum de 125 000 € HT (soit 150 000 € TTC) et maximum de 325 000 € HT (soit 390 000 € TTC).

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation d'une prise de vues aériennes, d'une orthophotographie ainsi que d'une mise à jour du modèle numérique haute densité de terrain (MNT) et des volumes de toitures.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence en vertu de l'article 30-I-2° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ou par voie de procédure concurrentielle avec négociation en vertu de l'article 25-II-6° du décret susvisé) ou par la voie d'un nouvel appel d'offres en vertu des articles 66 à 69 du décret susvisé, selon la décision de l'acheteur.

3° - Les offres seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation d'une prise de vues aériennes, d'une orthophotographie ainsi que d'une mise à jour du modèle numérique haute densité de terrain (MNT) et des volumes de toitures et tous les actes y afférents, pour un montant global minimum de 125 000 € HT (soit 150 000 € TTC) et maximum de 325 000 € HT (soit 390 000 € TTC) pour une durée ferme de 30 mois.

5° - Les dépenses en résultant, de 390 000 € TTC maximum sur la durée totale du marché, seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2018 - opération n° OP02O5240, en investissement - compte 2051 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 juillet 2017.